

## L'État face au défi environnemental des stations de ski

**Les montagnes françaises, autrefois joyaux de l'industrie du ski, sont confrontées à une menace existentielle : le réchauffement climatique. Face au déclin de ce patrimoine touristique et économique, les collectivités doivent se tourner vers un modèle adapté tout en répondant aux impératifs écologiques.**

La France est une destination majeure pour le tourisme hivernal. Avec 53,9 millions de journées-skieur lors de la saison 2021-2022, la France se classe ainsi au deuxième rang mondial après les Etats-Unis. Le tourisme hivernal en montagne s'est développé essentiellement dans les années 1960 et 1970 avec la construction des stations de sports d'hiver dans le cadre des plans neige initiés par l'État. Outre la modernisation des anciennes stations, les plans neige ont conduit à la création de stations de montagne *ex nihilo*, intégrées et souvent en haute altitude. Selon Atout France, le tourisme montagnard représente actuellement 22,4 % des nuitées touristiques en France.

Pourtant, ce modèle économique s'effondre depuis la fin des années 2000. Malgré des subventions publiques atteignant 124 millions d'euros par an pour les petites et moyennes stations, le réchauffement climatique, caractérisé par la baisse de chute de neige, impacte l'activité montagnard chaque année. D'ici 2050, seules « *quelques stations* » pourront maintenir leur modèle actuel selon un rapport de février 2024 de la Cour des comptes.

Un rapport vivement critiqué par les élus qui réfutent les conclusions des magistrats financiers. Selon l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et Domaines skiables de France (DSF), le travail de la Cour des comptes aurait pu « *faire apparaître les forces tout autant que les faiblesses d'un modèle qui, s'il doit certes évoluer, n'est pas sur le point de disparaître comme on le laisse penser* ».

### **Les communes au cœur de cette crise**

En termes de gouvernance, la loi du 9 janvier 1985, dite « *loi montagne* », a reconnu que la responsabilité de la gestion des activités touristiques revenait aux élus locaux. En devenant notamment autorités organisatrices des remontées mécaniques, les communes ont ainsi pris en charge la gouvernance des stations de sports d'hiver. Selon l'article premier de cette même loi, il revient à l'État « *de prendre en compte et d'anticiper les effets du changement climatique en soutenant l'adaptation de l'ensemble des activités économiques à ses conséquences, notamment dans les domaines agricoles, forestiers et touristiques* ».

Un rôle remis en cause par Annick LUTTENBACHER, présidente du Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon : « *L'État et les collectivités doivent aussi revoir leur manière de penser les montagnes. Il ne s'agit pas seulement d'adapter nos stations pour continuer le ski à tout prix, mais de redéfinir notre rôle dans une économie locale plus durable.* ».

Une économie locale aggravée par une gouvernance morcelée. Les communes sont confrontées à des investissements coûteux alors que les recettes stagnent. Paradoxalement, cette dépendance au ski freine les efforts de diversification, indispensables pour l'avenir.

## **Un sacrifice écologique pour sauver l'économie**

« Aujourd'hui, 39 % du domaine skiable français sont couverts par de la neige artificiel (contre 19 % en 2007) », indique le rapport de la Cour des comptes. De fait, les collectivités locales, chargées de la gouvernance des remontées mécaniques et des stations, soutiennent activement cette stratégie. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, par exemple fléché plus de la moitié de ses aides vers la production de neige artificielle pour la période 2016 à 2021.

La présidente de la station de ski Alsacienne assure que « *la production de neige, souvent critiquée, est une solution nécessaire à court terme pour assurer une transition en douceur* ». « *Nous sommes conscients de son impact environnemental et travaillons à optimiser son utilisation en réduisant nos prélèvements d'eau et en modernisant nos infrastructures comme cette année en améliorant nos enneigeurs.* » poursuit-elle.

Les canons à neige représentent 25 % des émissions de carbone d'une station et ne peuvent pas fonctionner dans certaines conditions climatiques, à partir de 1 °C ou plus, ou encore lorsque le temps est humide. Leurs besoins en énergie et en eau sont si importants que des chercheurs de l'université de Bâle, en Suisse, ont averti que l'augmentation potentielle de 79 % de la demande en eau dans les stations situées à moins de 1 800 mètres d'altitude pourrait entraîner des conflits avec les communautés locales.

## **Une réponse de l'État bien trop insuffisante**

Pour faire face à cette économie en péril, l'État a mis en place le « *Plan Avenir Montagnes* », en 2021, qui prévoyait des financements pour sortir de ce modèle et imaginer d'autres politiques touristiques. Ce projet devait répondre à l'ambition d'un tourisme durable et résilient à travers trois axes : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ; accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ; et dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « *lits froids* ».

Avec près de 300 millions d'euros d'investissement de l'État et des Régions, l'objectif était d'accompagner la transition vers un nouveau modèle dans 9 massifs montagneux français. Pas assez convaincant pour Annick LUTTENBACHER qui dénonce « *des fonds publics et des aides régionales trop souvent éparpillés* ». Elle souligne également que « *les projets de diversification manquent d'ambition* ».

Les régions, pourtant centrales dans l'aménagement du territoire, refusent souvent de s'impliquer davantage, préférant soutenir la production de neige. Avec l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver dans les Alpes en 2030, l'État ne semble pas enclin à favoriser la protection de l'environnement à haute altitude.

*Thibault Jeanpierre*